Document entièrement réalisé avec des logiciels libres. Utilisez-les. Ils sont sûrs, durables et éthiques !

Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France (CC BY-SA 2.0 FR)

PRÉSIDENTIELLES 2022

SNUipp FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Décryptage
5 min
CHRONO

SALAIRES

Réalisation :
sections SNUipp-FSU 25, 64, 72
+ secteur national du SNUipp-FSU

Liste des candidat·es telle qu'établie par le Conseil constitutionnel et publiée au Journal officiel · **source :** https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045309532

Nathalie ARTHAUD	Minimum 2000€ NETS - Indexation des salaires sur les prix
Fabien ROUSSEL	Augmentation salariale de 30% - Dégel du point d'indice
Emmanuel MACRON	Missions supplémentaires en échange de rémunération Augmentation temps de formation continue, y compris en étant rémunéré hors temps scolaire Rémunération des directeurs, plus de capacité à prendre des initiatives et à recruter AESH** à 35H/semaine **Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap
Jean LASSALLE	+ 700€/mois soit au moins 2 181€ par mois Ouverture de négociations avec les syndicats
Marine LE PEN	Revaloriser les salaires de 3% par an pour parvenir à une hausse de la grille indiciaire : " + de 15%" sur 5 ans. Prévoir une revalorisation du mérite dans le déroulement des carrières
Éric ZEMMOUR	Multiplier les primes. Accélérer la progression des carrières au mérite
Jean-Luc MÉLENCHON	Revalorisation de 15% pour rattraper le gel du point d'indice Revalorisation des grilles indiciaires
Anne HIDALGO	2300€ en début de carrière Aligner la grille indiciaire sur le niveau des professeur.es européen.nes
Yannick JADOT	Revalorisation de 20% sur le quinquennat
Valérie PÉCRESSE	Revaloriser les salaires des débuts de carrière, de ceux qui s'engagent dans des territoires ruraux isolés, de ceux des établissements difficiles et de ceux qui acceptent des missions supplémentaires
Philippe POUTOU	Augmentation salariale de 33%
Nicolas DUPONT-AIGNAN	Revaloriser les salaires des professeurs en 2 pans : + 20% automatique pour tous les professeurs + 20% supplémentaires contre heures de soutiens scolaires auprès des élèves en difficulté